



# Conditions générales

Ces conditions de livraison sont valables pour toutes les livraisons et tous les montages effectués par ALDER + EISENHUT SA. Toute divergence doit être consignée par écrit.

## Important:

Les engins de gymnastique fixes influencent, dans tous les cas, la statique de la salle, par les évidements, les niches, les intercalations etc.; par conséquent, il est nécessaire d'effectuer un **réajustement** de la commande des engins avant le **début des travaux**.

Les conduites électriques non visibles, les canalisations, dans le sol, les murs ou le plafond doivent être posées en tenant compte de nos fixations (fentons, douilles...) ou nous être indiquées. Nous **déclinons toute responsabilité** en cas d'endommagement éventuel de telles conduites.

## 1. Compris dans le prix de l'offre:

- Plans de disposition des engins fixes.
- Données techniques pour la pose des engins fixes.
- Plans de positionnements et d'évidements pour la fixation des engins fixes dans le sol, aux parois et au plafond (après adjudication de la commande).
- Moyens de fixation sur une surface portante:
  - vis de fixation pour les constructions en acier.
  - vis pour les rails d'ancrage.
  - chevilles pour la fixation à sec.
- Positionnement des douilles de reck sur la chape ou l'asphalte coulé.
- Couche de fond des pièces en fer (sauf sur l'acier inoxydable et les pièces promatisées).
- Transport et montage (sauf engins extérieurs).

## 2. Non compris dans le prix de l'offre:

- Dispositifs de fixation spéciaux.
- Rails d'ancrage.
- Constructions intermédiaires et supports auxiliaires au plafond et aux parois ainsi que leur mise en place, en particulier le pontage jusqu'à l'élément porteur de la construction.
- Raccords électriques, 1 boîtier de commande (haut-bas) par moteur.
- Aide au transport, depuis le camion jusqu'à l'emplacement définitif pour des salles d'accès difficile (pas d'accès direct, portes et escaliers étroits).
- Traçage, perçage et pose des chevilles de fixation.
- Dispositions à prendre pour la fixation des agrès sur des constructions métalliques du plafond et des parois (tiges filetées, trous taraudés, trous de passage, plaques soudées etc.), conformément à nos plans de pose.
- Montage ou livraison supplémentaire en cas de déroulement imprévu du chantier.
- Peinture définitive des agrès fixes.
- Travaux de maçonnerie, par exemple scellement des douilles au sol.
- Etalonnage des évidements dans le sol, resp. des carottages.

## 3. Prix:

- Valables 2 mois (selon normes SIA); ensuite les modifications de salaires et de prix des matériaux sont à la charge du client; des ajustements de prix découlant de changements de construction restent réservés.

### Les prix comprennent:

- Les charges sociales.
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

## 4. Conditions de paiement:

Le paiement est dû dans les 30 jours à compter de la date de la facture ou selon le plan de paiement convenu (p.ex. paiements partiels / acomptes). Base: norme SIA 118.

## 5. Garantie:

**2 ans** sur les matériaux et la main-d'œuvre  
**6 mois** sur les moteurs électriques

## 6. Transport:

Par camion (poids total de 20 tonnes au maximum). La réception d'engins endommagés est à signaler immédiatement par le client au transporteur responsable.

## 7. Montage:

Engins fixes dans la salle et local des engins: sur préavis de la direction des travaux, environ 4 semaines à l'avance, mais au plus tôt 8 semaines après la prise des mesures et la finition de tous les travaux indiqués sur le rapport de notre chef-monteur.

## 8. Assurances:

Responsabilité civile des produits: Baloise Assurance (n° de police : 30/4.078.101).  
Somme assurée par événement: total CHF 50 millions.

## 9. Protection des salariés

Celle-ci est garantie par la CCT conclue avec la CPNM.

## 10. Engins mobiles (transportables):

Tous les engins mobiles de gymnastique et de sport sont livrés prêts à l'emploi, vernis ou thermolaqués. Les locaux d'entreposage et leurs accès doivent être nettoyés, par le client avant la livraison.

## 11. Engins extérieurs:

Les pièces en fer sont galvanisées à chaud ou en matériaux inoxydables.

**Exception:** perches à grimper, sablées et munies d'une couche de fond. Peinture finale dans le coloris désiré aux soins du client. Livraison au plus tôt 3 semaines, sur simple appel. Assemblage et scellement sur la base de nos plans de pose détaillés **aux soins du client**.

## 12. Pays de fabrication des engins de gym:

**Suisse**

## 13. Pacte de réserve de propriété et hypothèque légale des artisans et entrepreneurs

Les produits fournis par notre maison restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Nous nous réservons le droit de faire inscrire le pacte de réserve de propriété selon l'art. 715 du CC (code civil suisse). Conformément à l'art. 837, alinéa 1, chiffre 3 du CC, nous sommes en droit de revendiquer une hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs.